

Contribution d'Etienne PINTE député des Yvelines  
au texte du Collectif des Morts de la rue  
Mercredi 6 mai 2009

Je tiens d'abord à vous remercier des actions que vous menez en faveur des plus démunis d'entre nous, pour votre vigilance, pour votre travail d'analyse et de réflexion qui nous obligent tous à ne pas nous endormir, et pour votre force de proposition.

En matière d'accueil d'urgence et d'hébergement, beaucoup a été fait ces dernières années pour tenter de répondre au mieux aux besoins. Des moyens supplémentaires ont été dégagés, des places ont été créés en CHU et en CHRS. Les 115 se sont professionnalisés. Les pouvoirs publics ont accompagné les projets innovants comme les villages de l'espoir et la diversification des modes d'hébergement ou de logement. Les associations de terrain n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire face à l'urgence de très nombreuses situations.

Pourtant vous avez raison beaucoup reste à faire. Les résultats ne sont pas à la hauteur de tous les besoins et de nos espérances. Le manque de logements sociaux et surtout très sociaux empêche tous ceux qui pourraient y accéder de quitter les CHRS où ils sont hébergés. Je veux croire que grâce aux actions menées par Christine Boutin, Ministre du logement, et au plan de relance du Président de la République, la construction de logements augmentera. Mais les élus locaux, premiers responsables en la matière, doivent absolument se mobiliser sur la question. Les travaux d'humanisation des centres doivent être promptement menés. Les crédits nécessaires à cet effet ont été dégagés. Ils doivent être employés et il faut poursuivre la création de petites unités de vie combinant locaux collectifs et chambres ou studios individuels. Je vous rejoins totalement dans votre volonté de voir renforcer l'accompagnement social pour sortir véritablement de la rue tous ceux qui y sont depuis trop longtemps ou pourraient s'y enfoncer si on ne les aide pas davantage. Le travail engagé par les associations autour d'Alain Régnier, préfet délégué général à l'hébergement et au mal logement, sur le référentiel doit aboutir rapidement. Il faut parvenir à doter en moyens financiers supplémentaires l'accompagnement social indispensable même s'il est couteux. Comme vous, je ne suis pas favorable à la création d'une agence pour les sdf, stigmatisante et à mes yeux inutile, mais plutôt à votre proposition d'un référent unique, coordonnant l'accompagnant et assurant un suivi à court et moyen terme.

Chacun est unique en ce monde et dans la rue aussi, chacun l'est avec son histoire et sa personnalité. Les parcours sont divers et les réponses apportées doivent aussi être diverses. Elles doivent être adaptées à ceux qui ne sont à la rue que depuis peu car expulsés d'un logement, sans papiers ou fuyant un conjoint maltraitant. elles doivent être adaptées à ceux qui sont à la rue depuis longtemps, qui ont perdu un travail, qui n'ont plus de liens avec le reste de la société, avec leur famille, qui souffrent dans leur corps et dans leur tête, ceux qui sont en quelque sorte perdus ou qui n'ont parfois plus envie de faire l'effort de vivre dans la société qui leur est proposée. Cet accompagnement doit prendre en compte la personne dans sa globalité, notamment si elle souffre de troubles du comportement ou de troubles psychiques et lui donner du temps.

Pendant la mission parlementaire que m'a confié le premier ministre sur l'hébergement et l'accès au logement, j'ai réalisé à quel point il était urgent de mettre en place des moyens supplémentaires pour prendre en compte notamment tous ceux qui souffrent de problèmes psychiatriques ou de troubles du comportement. Dans ce domaine l'Etat n'a pas encore pleinement pris la mesure du problème. Trop de personnes malades se retrouvent à la rue faute de moyens d'hébergement adapté et de suivi. Trop de personnes vivant dans la rue ne se voient proposer qu'une place en CHU alors qu'elles auraient besoin de soins et d'un accompagnement médical, psychiatrique et social complet. J'avais demandé dans mon rapport que des objectifs précis soient définis en matière d'hébergement et de logement hors du milieu hospitalier des personnes souffrant de troubles ou de handicap psychiques. J'avais demandé l'élargissement des permanences d'accès aux soins de santé aux patients en psychiatrie, et un renforcement de la coopération entre les équipes mobiles psychiatrie précarité et les structures d'hébergement. Il est urgent d'encourager la création de centre spécifiques et de renforcer les moyens des GEM, les groupements d'entraide mutuelle et des accueils de jour.

Soyez assuré de mon soutien aux côtés des plus démunis.